



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 22/05/2024

N/Réf. : AND20324_725_PU
Gest. : KD/ND
V/Réf. : 53219
Corr: Geoffrey DE LATTE
NOVA : 01/XFD/1931826

ANDERLECHT. Rue Wayez, 200 / angle rue des Déportés
Anderlechtois
(= partie avant, côté Wayez, en ZP du monument « À nos Héros 1914-1918 » sis place de la Vaillance)
PERMIS D'URBANISME : rénover et repeindre la façade
(régularisation partielle)
Demande de la Commune du 30/04/2024

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 30/04/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 15/05/2024, concernant la demande sous rubrique.



Extrait Brugis, situation avant (extrait du dossier) et après travaux (photo CRMS, mai 2024)

La demande concerne un bâtiment de style éclectique de la fin du XIXe - début du XXe siècle, transformé dans les années 50. Particulièrement visible à l'angle de la rue Wayez (face à la place de la Vaillance) et de la rue des Déportés Anderlechtois, il est partiellement compris dans la zone de protection du monument « À nos Héros 1914-1918 », sis place de la Vaillance.

La demande vise à régulariser certaines interventions :

- suppression des marquises en toile ;
- sablage des encadrements et soubassements en pierre bleue ;
- mise en peinture des façades en ton rouge brique ;
- mise en peinture des encadrements de baies des étages et de la corniche en blanc cassé ;
- installation de deux tentes solaires sur chacune des deux façades (type avec bras en ciseaux à l'ancienne et toile noire).

Concernant les menuiseries projetées, le dossier propose :

- le remplacement des châssis des devantures du rez-de-chaussée ;
- le remplacement ET/OU la mise en peinture des menuiseries existantes des étages, par des châssis en bois de teinte chêne foncé ou blanc.

1/2

Avis de la CRMS



Situations existante et projetée (partiellement de fait) des façades (extraits du dossier)



Carte postale fin XIXe-début XXe siècle, situation des années 50 ?, vue actuelle (extraits du dossier)

La CRMS émet un avis favorable sur la demande qui améliore la situation existante moyennant les remarques suivantes.

Les interventions ont été menées avec soin et n'ont aucun impact défavorable sur le monument classé. D'un point de vue historique, la remise en peinture des façades avant va dans le sens des couleurs d'origine et contribue à la mise en valeur de la place de la Vaillance et du paysage urbain dans lequel le monument classé s'inscrit.

Pour les autres travaux, la CRMS souscrit au remplacement des devantures actuelles par les modèles projetés, mais demande de prévoir des panneaux d'allèges pleins à toutes les portes-fenêtres.

Concernant les menuiseries des étages, il n'est pas clair si les châssis seront remplacés ou conservés et seulement repeints, ni en quelle couleur (en bois de teinte chêne foncé selon la note explicative ou peints en blanc selon les plans). De manière générale, la Commission demande de veiller à la cohérence globale des deux façades, y compris la travée de retour sur la rue des Déportés Anderlechtois, en optant, en cas de remplacement (immédiat ou lors d'une prochaine campagne de travaux), pour un modèle de châssis en T comme ceux de la rue des Déportés Anderlechtois. Côté Wayez, la partie inférieure des portes-fenêtres (en T) devrait être pleine, conformément à la situation d'origine (cf. carte postale ci-dessus). Enfin, l'ensemble des châssis devrait être harmonisé grâce à une teinte unique, de préférence le ton « chêne foncé » qui correspondrait à la situation historique fin XIXe-début du XXe siècle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels